

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251124-2025_0334-DE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 novembre 2025
Extrait des délibérations n° 2**

Date de convocation : 18 novembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 24 novembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CRESTOT.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Françoise MAILLARD - Laurence DUVAL - Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Gérard PLESSIS - Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART

Excusé(e)s : Mesdames Marie-Noëlle CHEVALIER - Isabelle VAUQUELIN - Martine SAINT-LAURENT

Absent(e)s : Monsieur Marc ROMET - Madame Hélène LEROY -

COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNICATION

Objet : Gardiennage de la manifestation Octobre Rose au Neubourg - Subvention

Rapporteur : JEAN-PAUL LEGENDRE

Rapport de présentation :

La communauté de communes du pays du Neubourg, a été sollicitée par l'office municipal des sports du Neubourg en charge de l'organisation de la manifestation Octobre Rose pour prendre à sa charge le coût du gardiennage du site de la marche solidaire du 5 octobre 2025.

Ce soutien s'inscrit dans la continuité des actions menées par la communauté de communes du pays du Neubourg, dans le cadre d'Octobre Rose et permet de :

- Renforcer l'engagement de la collectivité pour la lutte contre le cancer du sein.
- Soutenir une initiative locale porteuse de valeurs de solidarité, d'engagement social et d'écologie.
- Valoriser le dynamisme des habitants du territoire.

Il est donc proposé au bureau communautaire d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.939,50 euros TTC correspondant au coût de la facture de la société STS sécurité à l'association « office municipal des sports du Neubourg ».

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau communautaire, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu la demande de soutien adressée par l'équipe d'organisation de la manifestation Octobre Rose

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- Approuve le rapport ci-dessus,
- Accorde une subvention exceptionnelle de 1.939,50 euros TTC à l'association « office municipal des sports du Neubourg » situé au Neubourg dont le numéro de SIRET est 780 830 253 00016,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

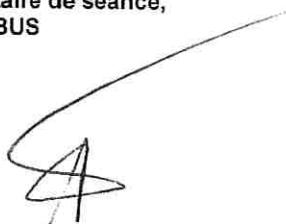
Adoptée

2 abstentions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Date de publication : - 1 DEC. 2025